



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

**le bouquet de services
« Portail des successions
vacantes »**

Parcours usager

Sommaire

1. Objet de la fiche.....	3
2. Présentation du Portail des successions vacantes.....	3
3. Accueil sur le Portail des successions vacantes.....	4
4. Services proposés sur le Portail des successions vacantes.....	6
4.1. Service de recherche des successions vacantes.....	6
4.2. Service de transmission des ordonnances de nomination.....	8
4.3. Service de déclaration de créances.....	10
4.4. Service de revendication de successions vacantes.....	12
4.5. Service de transmission de justificatifs complémentaires - NOUVEAUTÉS 2025.....	14
4.6. Service de suivi des démarches réalisées sur le Portail des successions vacantes.....	17
4.7. Service de notification d'alertes.....	18
4.8. Service d'échange avec les services du Domaine via une messagerie sécurisée.....	19
4.9. Service de traduction du Portail des successions vacantes en langue anglaise.....	19
5. Parcours usager pour utiliser le Portail des successions vacantes.....	21

NOUVEAUTÉS 2025

Depuis le 17 mars 2025, le Portail des successions vacantes s'enrichit d'un nouveau service en ligne.

Avec le service « Transmettre des justificatifs complémentaires », vous pouvez désormais compléter un formulaire de démarche que vous avez validé sur le Portail.

1. Objet de la fiche

La présente fiche vise à informer l'ensemble des usagers professionnels qui représentent ou qui agissent pour le compte d'organismes publics et privés identifiés par un numéro SIREN dès lors qu'ils ont un intérêt direct à utiliser le Portail des successions vacantes pour réaliser des démarches auprès des services du Domaine de la DGFIP¹.

2. Présentation du Portail des successions vacantes

Le 6 janvier 2025, le Portail des successions vacantes est devenu un bouquet de téléprocédures qui vous permet d'accéder depuis la rubrique « Mes services » de votre espace professionnel sous www.impots.gouv.fr à plusieurs services pour réaliser vos démarches plus rapidement et plus efficacement auprès des services du Domaine de la DGFIP.

A noter : Validation de votre profil usager (page « Mon compte »)

Si vous souhaitez initier une démarche pour la première fois, vous devrez renseigner dans la page « Mon compte » les éléments complémentaires d'identification de l'organisme professionnel (SIRENisé) dans lequel vous travaillez (raison sociale ou nom, adresse mél professionnelle, adresse physique professionnelle en France ou à l'étranger).

La validation de ces éléments déclenche l'envoi d'un courriel d'activation de votre profil sur l'adresse mél professionnelle indiquée dans votre compte. Lorsque vous aurez validé votre profil au moyen du code d'activation reçu par courriel, vous pourrez accéder à l'intégralité des services du portail dont vous serez réglementairement en mesure de bénéficier.

Il est à noter que vous aurez aussi la possibilité de modifier, à tout moment, dans le Portail des successions vacantes tout ou partie des éléments initialement renseignés dans le service "Mon compte" dont votre adresse mél.

¹ Les missions des services du Domaine et les prérogatives reconnues aux usagers pour faire valoir leurs droits sur des comptes de successions vacantes sont définies aux articles 809 à 811-3 du code civil.

3. Accueil sur le Portail des successions vacantes

Selon que vous vous connectez au Portail des successions vacantes avec le SIREN d'un organisme professionnel privé ou avec le SIREN d'un organisme professionnel public, vous ne disposez pas tout à fait des mêmes services.

- ◆ Pour une connexion avec le SIREN d'un organisme professionnel privé (1er caractère du SIREN ≠ 1 ou 2), vous pouvez utiliser les services suivants sur le Portail des successions vacantes



Mon espace

impots.gouv.fr



Accueil

Rechercher une succession vacante

Agir sur une succession vacante ▾

Suivre mes démarches

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession vacante.

Votre compte a été activé avec succès. Vous pouvez désormais bénéficier de tous les services du Portail des successions vacantes.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante



Transmettre une décision de nomination pour un professionnel



Déclarer une créance pour un professionnel



Revendiquer une succession vacante pour un particulier



Suivre mes démarches



Transmettre des justificatifs complémentaires



- ◆ Pour une connexion avec le SIREN d'un organisme professionnel public (1er caractère du SIREN = 1 ou 2), vous pouvez utiliser les services suivants sur le Portail des successions vacantes (*)

The screenshot shows the top navigation bar of the 'Portail des successions vacantes' website. On the left, there is the French Republic logo and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. Next to it is 'Mon espace' and the URL 'impots.gouv.fr'. On the right, there are three buttons: 'Mon compte', 'Guide utilisateur', and 'Déconnexion'. Below the navigation bar, there are links for 'Accueil', 'Rechercher une succession vacante', 'Agir sur une succession vacante', and 'Suivre mes démarches'. The main content area features a heading 'Bienvenue sur le Portail des successions vacantes' and a paragraph explaining the site's purpose. A blue notification bar states: 'Votre profil a été activé avec succès. Vous pouvez désormais bénéficier de tous les services du Portail des successions vacantes.' Below this, a section titled 'Je souhaite...' contains five buttons with icons: 'Rechercher une succession vacante' (magnifying glass), 'Transmettre une décision de nomination pour un professionnel' (classical building), 'Déclarer une créance pour un professionnel' (computer monitor with dollar sign), 'Suivre mes démarches' (folder), and 'Transmettre des justificatifs complémentaires' (download arrow).

(*) De part les missions réglementaires qui les instituent, les organismes publics n'ont pas vocation à revendiquer des successions vacantes pour le compte d'éventuels héritiers.

4. Services proposés sur le Portail des successions vacantes

4.1. Service de recherche des successions vacantes

The screenshot shows the homepage of the 'Portail des successions vacantes' on the 'impots.gouv.fr' website. The header includes the French Republic logo, the text 'Mon espace impots.gouv.fr', and navigation links for 'Mon compte' and 'Guide utilisateur'. A main navigation bar contains 'Accueil', 'Rechercher une succession', 'Agir sur une succession', and 'Suivre mes démarches'. The main content area features a welcome message and a 'Je souhaite...' section with six action buttons: 'Rechercher une succession vacante' (highlighted with a mouse cursor), 'Transmettre une décision de nomination pour un professionnel', 'Déclarer une créance pour un professionnel', 'Revendiquer une succession pour un particulier', 'Suivre mes démarches', and 'Transmettre des justificatifs complémentaires'. The footer is divided into three columns: 'INFORMATIONS', 'QUALITÉ DE SERVICE', and 'AUTRES SITES', each with several links.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mon espace
impots.gouv.fr

Mon compte Guide utilisateur

Accueil Rechercher une succession Agir sur une succession - Suivre mes démarches

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession.

Je souhaite...

- Rechercher une succession vacante
Page : rechercher une succession vacante
- Transmettre une décision de nomination pour un professionnel
- Déclarer une créance pour un professionnel
- Revendiquer une succession pour un particulier
- Suivre mes démarches
- Transmettre des justificatifs complémentaires

INFORMATIONS
[Plan du site](#)
[Confidentialité / Informations personnelles](#)

QUALITÉ DE SERVICE
[Accessibilité : partiellement conforme](#)
[Gestion des cookies](#)

AUTRES SITES
[immobilier-etat.gouv.fr](#)
[encheres-domaine.gouv.fr/hermes](#)
[dons.encheres-domaine.gouv.fr](#)
[cessions.immobilier-etat.gouv.fr](#)
[impots.gouv.fr](#)

En qualité de curateur à successions vacantes, la DGFIP est tenue d'organiser la recherche des héritiers dans la limite des enquêtes usuelles. A ce titre, le Portail des successions vacantes facilite la manifestation des héritiers auprès des services du Domaine en vue de leur restituer l'actif subsistant de la succession.

Ce service permet de vous apporter le niveau d'information que vous attendez sur l'état de la succession d'un défunt dont vous connaissez les données d'identité et de décès (nom, prénom, date de décès, dernier domicile).

Un moteur de recherche vous permet d'interroger le registre national des successions vacantes exploité dans le système d'information de la DGFIP et vous restitue instantanément les résultats (prise en charge ou non de la succession vacante avec référence du dossier dans l'application de gestion de la DGFIP).

A noter :

Ce service affiche le moteur de recherche des successions vacantes accessible depuis le site <https://recherchesuccessionsvacantes.impots.gouv.fr/> et les pages de résultats d'une recherche enrichies de liens de renvoi aux autres services du Portail des successions vacantes.

4.2. Service de transmission des ordonnances de nomination

[Accueil](#)

[Rechercher une succession](#)

[Agir sur une succession](#) ▾

[Suivre mes démarches](#)

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession.

Je souhaite...

Rechercher une succession
vacante



Transmettre une décision de
nomination pour un
professionnel



Déclarer une créance pour un
professionnel



Revendiquer une succession
pour un particulier



Suivre mes démarches



Transmettre des justificatifs
complémentaires



Page : transmettre une décision de nomination pour un professionnel

INFORMATIONS

[Plan du site](#)

[Confidentialité / Informations
personnelles](#)

QUALITÉ DE SERVICE

[Accessibilité : partiellement conforme](#)

[Gestion des cookies](#)

AUTRES SITES

immobilier-etat.gouv.fr

encheres-domaine.gouv.fr/hermes

dons.encheres-domaine.gouv.fr

cessions.immobilier-etat.gouv.fr

impots.gouv.fr

Dans le prolongement ou non d'une recherche de succession vacante, tout créancier, toute personne qui assure, pour le compte de la personne décédée, l'administration de tout ou partie de son patrimoine, un notaire, toute autre personne intéressée ou le ministère public, est autorisé(e) à saisir sur requête le juge judiciaire en vue d'obtenir que la curatelle de la succession vacante soit confiée à l'autorité administrative chargée du domaine.

Ce faisant, les auteurs de la saisine et toute personne directement intéressée par une succession vacante peuvent transmettre les documents de nomination du Domaine aux services compétents de la DGFIP afin de les informer de la mission qui leur a été confiée par le juge judiciaire.

Le Portail des successions vacantes assure précisément ce service dématérialisé en vous proposant un formulaire électronique que (i) vous devez renseigner, à savoir l'identité du défunt dans tous les cas, l'identité de la société pour le compte de laquelle vous agissez en tant qu'utilisateur professionnel, puis que (ii) vous devez valider. Il vous est également affiché un module d'insertion et de transmission de justificatifs obligatoires (ordonnance de nomination, acte de décès, requête en nomination) et facultatives correspondantes.

4.3. Service de déclaration de créances

[Accueil](#)

[Rechercher une succession](#)

[Agir sur une succession](#) ▾

[Suivre mes démarches](#)

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante



Transmettre une décision de nomination pour un professionnel



Déclarer une créance pour un professionnel



Page : Déclarer une créance pour un professionnel

Revendiquer une succession pour un particulier



Suivre mes démarches



Transmettre des justificatifs complémentaires



INFORMATIONS

[Plan du site](#)

[Confidentialité / Informations personnelles](#)

QUALITÉ DE SERVICE

[Accessibilité : partiellement conforme](#)

[Gestion des cookies](#)

AUTRES SITES

immobilier-etat.gouv.fr

encheres-domaine.gouv.fr/hermes

dons.encheres-domaine.gouv.fr

cessions.immobilier-etat.gouv.fr

impots.gouv.fr

Il est dans les missions des services du Domaine de désintéresser tout usager professionnel qui posséderait une ou plusieurs créances sur une succession vacante.

Dans le prolongement ou non d'une recherche de succession vacante, le Portail des successions vacantes facilite l'exercice de cette mission en permettant aux créanciers de déclarer leurs créances aux services du Domaine ainsi que l'exigent le code civil et le code de procédure civile.

Il vous est affiché un formulaire électronique que vous devez renseigner de l'identité du défunt dans tous les cas, l'identité de la société pour le compte de laquelle vous agissez en tant qu'utilisateur professionnel porteur de la démarche et toute référence française du compte bancaire à créditer (IBAN, BIC et titulaire du compte).

Vous devez enfin utiliser un module d'insertion des justificatifs de votre créance. Le Portail des successions vacantes transmet à l'application de gestion de la DGFIP des justificatifs obligatoires (RIB, justificatifs de la créance) et des justificatifs facultatifs si nécessaire.

4.4. Service de revendication de successions vacantes

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession.

Je souhaite...

Rechercher une succession
vacante



Transmettre une décision de
nomination pour un
professionnel



Déclarer une créance pour un
professionnel



Revendiquer une succession
pour un particulier



Suivre mes démarches



Transmettre des justificatifs
complémentaires



Page : revendiquer une succession pour un particulier

INFORMATIONS

[Plan du site](#)

[Confidentialité / Informations
personnelles](#)

QUALITÉ DE SERVICE

[Accessibilité : partiellement conforme](#)

[Gestion des cookies](#)

AUTRES SITES

immobilier-etat.gouv.fr

encheres-domaine.gouv.fr/hermes

dons.encheres-domaine.gouv.fr

cessions.immobilier-etat.gouv.fr

impots.gouv.fr

Dans le prolongement ou non d'une recherche de succession vacante, tout usager qui estime avoir des droits sur une succession vacante (cas d'un héritier jusqu'au 6ème degré de parenté avec le défunt) peut la revendiquer.

Le Portail des successions vacantes facilite l'exercice de ce droit pour tout usager professionnel (notaire, avocat, généalogiste principalement) qui agit pour le compte d'un usager particulier (mandataire d'autres héritiers ou non).

Il vous est affiché (i) un formulaire que vous devez renseigner (identité du défunt voire identité de la société pour le compte de laquelle il agit) avant de le valider et (ii) un module d'insertion et d'envoi de justificatifs qui vous permet de transmettre sur le Portail des successions vacantes des justificatifs obligatoires (acte de notoriété, demande de restitution) et des justificatifs facultatifs selon les cas (certificat d'acquit libératoire des droits de succession, tableau généalogique...).

4.5. Service de transmission de justificatifs complémentaires - NOUVEAUTES 2025

Depuis le 17 mars 2025, il vous est possible de transmettre des justificatifs complémentaires à un précédent formulaire pour enrichir une démarche initiale à votre initiative ou à la demande du service du Domaine en charge de votre dossier.

Ce service est directement accessible depuis la page d'accueil du Portail des successions vacantes.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mon espace

impots.gouv.fr

Mon compte

Guide utilisateur

Déconnexion

OCCAS'AUTOSARL
portailsv-piastowska.consultant@dgifp.finances.gouv.fr

Accueil

Rechercher une succession vacante

Agir sur une succession vacante ▾

Suivre mes démarches

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession vacante.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante 	Transmettre une décision de nomination pour un professionnel 	Déclarer une créance pour un professionnel 
Revendiquer une succession vacante pour un particulier 	Suivre mes démarches 	Transmettre des justificatifs complémentaires 

Après avoir sélectionné le service "Transmettre des justificatifs complémentaires" , vous devez saisir dans la barre d'identification le nom du défunt et le numéro de la démarche que vous souhaitez compléter.

The screenshot shows the top navigation bar of the 'impots.gouv.fr' portal. On the left is the French Republic logo with the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Liberté Égalité Fraternité'. In the center is the 'Mon espace impots.gouv.fr' logo. On the right are three icons: 'Mon compte', 'Guide utilisateur', and 'Déconnexion'. Below these icons is the text 'OCCAS'AUTOSARL' and the email 'portailsv-piastowska.consultant@dgfip.finances.gouv.fr'. The main navigation menu includes 'Accueil', 'Rechercher une succession vacante', 'Agir sur une succession vacante', and 'Suivre mes démarches'. The breadcrumb trail reads 'Accueil > Rechercher une démarche'. The main heading is 'Transmettre des justificatifs complémentaires'. Below it is a progress bar with three steps: 'Rechercher une démarche' (highlighted in red), 'Transmettre des justificatifs complémentaires', and 'Confirmation'. The section 'Rechercher une démarche' contains the instruction 'Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.' and two input fields: 'Numéro de la démarche * ?' and 'Nom du défunt * ?'. At the bottom are two buttons: 'Annuler et retourner à l'accueil' and 'Lancer la recherche'.

Le formulaire de démarche qui s'affiche permet de joindre des justificatifs complémentaires à une démarche principale puis de valider leur envoi à l'application de gestion de la DGFiP.

Le Portail des successions vacantes affiche une page de confirmation de la démarche récapitulant les justificatifs complémentaires validés par vos soins puis transmis à l'application de gestion de la DGFiP.

A noter :

Pour les services « à formulaires » présentés aux points 4.2 à 4.5 ci-dessus :

- les justificatifs obligatoires et facultatifs des démarches en ligne peuvent être signés ou non en la forme électronique avec un certificat de signature électronique avancé². En cas de signature électronique, vous devez au préalable signer les documents en dehors du Portail des successions vacantes.
- chaque formulaire de démarche envoyé depuis le portail des successions vacantes et pris en charge dans l'application de gestion déclenche la notification d'un récépissé que vous recevrez avec un différé de 10 à 15 minutes environ sur l'adresse mél renseignée dans le service « Mon compte ». Ce récépissé comporte notamment l'identifiant de suivi de vos démarches qui vous permet d'observer leur état d'avancement sur le Portail des successions vacantes. Un récépissé identique peut être notifié à l'utilisateur bénéficiaire avec le même niveau d'information ce qui lui permet de suivre l'état d'avancement des démarches que vous avez réalisées pour son compte sur le Portail des successions vacantes.

4.6. Service de suivi des démarches réalisées sur le Portail des successions vacantes

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession vacante.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante



Transmettre une décision de nomination pour un professionnel



Déclarer une créance pour un professionnel



Revendiquer une succession vacante pour un particulier



Suivre mes démarches



Transmettre des justificatifs complémentaires



Le Portail des successions vacantes permet de digitaliser les relations que les services du Domaine organisent avec les usagers (demandes d'informations par courriel ou par téléphone, sur les différentes étapes de suivi du dossier tel que l'état de traitement d'une déclaration de créances, les événements intervenus sur un dossier).

Vous pouvez directement suivre l'évolution des démarches réalisées par vos soins sur le Portail des successions vacantes (statut et motif des démarches). L'usager qui vous a mandaté (bénéficiaire de la démarche) peut également suivre cette évolution via une barre de recherche où il saisira le nom du défunt et le numéro de la démarche. A ce stade, vous pouvez consulter la page « Détail » de la démarche considérée et votre mandant également.

4.7. Service de notification d'alertes

A tout moment d'une démarche, le Portail des successions vacantes (partie supérieure droite) vous informe du statut de traitement de la démarche par un incrément qui s'affiche dans un bouton constitué d'une cloche.

En cliquant sur ce bouton, vous pourrez consulter la liste des messages lus et non lus. En cliquant sur chacun des messages, vous êtes redirigé(e) sur la page Détail de votre démarche pour y consulter le statut de son évolution.

A noter : le Portail des successions vacantes n'affiche pas au bénéficiaire de la démarche (mandant) l'icône de notification d'alertes.

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession vacante.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante



Transmettre une décision de nomination pour un professionnel



Déclarer une créance pour un professionnel



Revendiquer une succession vacante pour un particulier



Suivre mes démarches



Transmettre des justificatifs complémentaires



Succession JACOB : le statut de votre démarche n° MO0Wc84f6HJD a évolué

Succession JACOB : le statut de votre démarche n° AoOQAtwHpx4s a évolué

Succession jeudi : le statut de votre démarche n° 2UUzsjlmhcF a évolué

Succession rrtun : le statut de votre démarche n° WCcBhJRKsoNH a évolué

OCCAS'AUTOSARL

portalsv-piastowska.consultant@dgfip.finances.gouv.fr

Suivre mes démarches

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession vacante.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante



Transmettre une décision de nomination pour un professionnel



Déclarer une créance pour un professionnel



Revendiquer une succession vacante pour un particulier



Suivre mes démarches



Transmettre des justificatifs complémentaires



4.8. Service d'échange avec les services du Domaine via une messagerie sécurisée

En cliquant sur le bouton « messagerie sécurisée », vous pourrez solliciter l'affichage d'une liste de motifs de contacts.

Pour chaque motif de contact sélectionné, vous pourrez alors remplir un formulaire de contact qui vous permet de demander des précisions aux services du Domaine sur une démarche en cours ou un dossier de succession vacante.

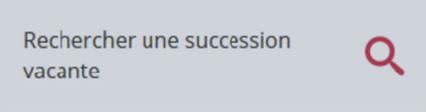
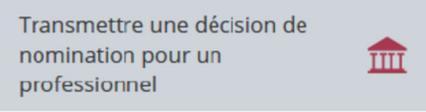
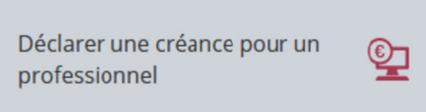
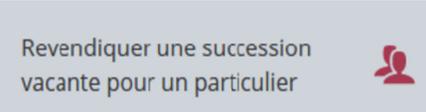
4.9. Service de traduction du Portail des successions vacantes en langue anglaise

En cliquant sur le bouton représentant un drapeau britannique, vous pourrez commander la traduction automatique de l'intégralité des informations affichées sur le Portail des successions vacantes.

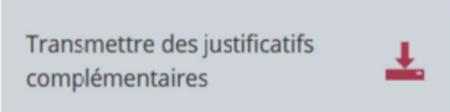
A NOTER :

Les services précédemment décrits seront déployés en deux vagues à partir de 2025 :

*** Sont accessibles depuis le 6 janvier 2025 les services suivants :**

-  - voir point 4.1.
-  - voir point 4.2.
-  - voir point 4.3.
-  - voir point 4.4.
-  - voir point 4.6.

*** Est accessible depuis le 17 mars 2025 le service suivant :**

-  - voir point 4.5.

*** Seront progressivement accessibles à la fin du second trimestre 2025 les services suivants :**



Service available in English  - voir point 4.9.

*** Un guide utilisateur téléchargeable sur le Portail des successions vacantes :**



5. Parcours usager pour utiliser le Portail des successions vacantes

Pré-requis :

❑ **Vous devez disposer d'un espace professionnel accessible via le site www.impots.gouv.fr > Votre espace professionnel.**

Pour plus de renseignements sur la création de l'espace, veuillez consulter les fiches FOCUS mises en ligne sur <https://www.impots.gouv.fr/fiches-focus-sur-les-teleprocedures> dans la rubrique « Gestion de l'espace professionnel ».

Gestion de l'espace professionnel

- [Fiche EP 1 : Conditions générales d'utilisation de l'espace professionnel](#)  (mise à jour : 01/03/2024)
- [Fiche EP 2 : Les services en ligne de l'espace professionnel](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 3 : Créer un espace professionnel expert](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 4 : Modifier les coordonnées de votre espace professionnel](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 5 : Changer d'adresse électronique de connexion ou de mot de passe](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 6 : Mot de passe oublié](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 7 : La péremption de votre mot de passe](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 8 : Supprimer un espace professionnel](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP-SL 1 : Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP-SL 2 : Annuler une demande de création d'espace professionnel en mode simplifié](#)  (mise à jour : 11/10/2024)

❑ **Vous devez adhérer au service « successions vacantes » pour utiliser le moment venu les services du Portail des successions vacantes.**

Pour plus de renseignements sur le dispositif d'adhésion , veuillez consulter les fiches FOCUS mises en ligne sur <https://www.impots.gouv.fr/fiches-focus-sur-les-teleprocedures> dans la rubrique « Gestion des services en ligne ».

Gestion des services en ligne

- [Fiche SL 1 : Consulter vos services \(habilitations\)](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche SL 2 : Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche SL 3 : Demander à remplacer le titulaire d'un service \(substitution\)](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche SL 4 : Désigner un Administrateur Suppléant](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche SL 5 : Désigner des délégués et consulter les délégations](#)  (mise à jour : 11/10/2024)